



GUIDE PRATIQUE POUR LES COMMUNES ACTIONNAIRES

et les personnes intéressées

Edition 2025



TABLE DES MATIÈRES

- 3** Qui est Celto SA ?
- 3** Les communes actionnaires de Celto
- 4** Pourquoi les communes sont-elles actionnaires de Celto ?
- 5** Dates clés
- 6** Quelles sont les activités de Celto pour le [service public](#) ?
- 7** Qui prend en charge l'élimination des déchets ?
- 8** Quelles sont les activités de Celto [d'utilité publique](#) ?
- 9** Autres engagements de Celto (fondation, entreprises)
- 10** Exemple de collaboration entre une commune et Celto
- 11** Dans quel cas contacter Celto ?
- 11** Tarifs
- 12** Contact & infos



La gestion des déchets est complexe. Celto est le partenaire des communes pour que la valorisation des ordures se déroule dans les meilleures conditions. Communiquons pour avancer ensemble !



QUI EST CELTOR SA ?

Un partenaire pour les communes

- CELTOR est l'acronyme de "Centre d'Élimination et de Traitement des Ordures".
- Celfor est une société anonyme de droit privé entièrement détenue par 27 communes.
- L'exploitation de Celfor est strictement encadrée par les autorisations délivrées par le canton de Berne, qui en assure la supervision.

LES COMMUNES ACTIONNAIRES DE CELTOR

Belprahon
Champoz
Corcelles
Court
Crémines
Eschert
Granval
Lajoux
Les Genevez

Loveresse
Mont-Tramelan
Moutier
Orvin
Perrefitte
Péry-La Heutte
Petit-Val
Rebévelier
Reconvilier

Roches
Romont
Saicourt
Sauge
Saules
Sorvilier
Tavannes
Tramelan
Valbirse

POURQUOI CES COMMUNES SONT-ELLES ACTIONNAIRES DE CELTOR ?

La loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et l'ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) obligent les cantons à établir pour leur territoire un plan de gestion des déchets.

Le plan sectoriel déchets du canton de Berne définit les zones d'apport nécessaires pour chaque usine d'incinération et de valorisation énergétique des déchets combustibles.

Ces zones sont constituées par un **regroupement de communes** qui remplissent différents critères dont :

- la densité de la population
- la proximité géographique
- les conditions de transport

Les communes de la zone d'apport de Celto en sont devenues les **actionnaires exclusives**. Elles garantissent la réalisation de leurs missions de **service public** en confiant notamment à Celto un mandat pour la collecte et la valorisation de leurs déchets urbains combustibles. Cet actionnariat permet une vision à long terme **en faveur de la région**.

Le périmètre Celto constitue une zone d'apport pour l'**usine d'incinération et de valorisation énergétique des déchets combustibles de La Chaux-de-Fonds (Vadec)**.

Pour les communes jurassiennes actionnaires, un accord spécial a été conclu entre les cantons de Berne et du Jura. Le plan de gestion des déchets jurassien prévoit ainsi que les déchets urbains combustibles de ces communes soient acheminés à Celto.

DATES CLÉS

- **1976** Constitution de la société Celtor SA
- **1978** Première autorisation d'exploiter
- **1998 - 2001** Construction de la halle de transbordement
- **2015** Déplacement de la halle de transbordement
- **2016** Début du projet Celtor II (extension de la décharge de Ronde Sagne à Tavannes)
- **2022** Approbation du plan de quartier « Celtor », extension de la décharge de Ronde Sagne à Tavannes avec déplacement de la route cantonale
- **2022** Incendie de la halle de transbordement
- **2023** Début des travaux pour la reconstruction de la halle
- **2024** Début des travaux pour le déplacement de la route cantonale et de l'extension de la décharge
- **2025** Rachat de l'entreprise de transport Reichert SA devenue Celtor Transport SA



QUELLES SONT LES ACTIVITÉS DE CELTOR POUR LE SERVICE PUBLIC ?



Celtor a pour mission la récolte, le stockage provisoire, la gestion et la valorisation des déchets pour ses communes.

Ces prestations sont réalisées à la fois dans les communes, les déchèteries de Celtor, puis sur son site, avant le transfert pour traitement par d'autres partenaires spécialisés.

Pour toutes les communes



- Déchets urbains combustibles (ordures ménagères qui ne font pas l'objet de collectes sélectives)
- Gestion des déchèteries intercommunales de Ronde-Sagne à Tavannes et de Rondchâtel
- Information à la population avec la coordination, l'impression et le financement du **guide MEMODéchets** et de l'**Info déchets** distribués à tous les habitants des communes actionnaires.

Prestations supplémentaires à la demande des communes



- Déchets encombrants combustibles
- Déchets verts compostables
- Papier, carton
- Tournée spéciale branches au printemps
- Animations scolaires (par le biais de COSEDEC)
- Vidange des containers pour déchets plastiques ménagers

Prestations supplémentaires à la demande des entreprises

6



- Déchets organiques de la restauration
- Bennes compacteuses

QUI PREND EN CHARGE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ?

	Coûts liés au ramassage	Coûts liés au transport	Coûts liés à la valorisation
Ordures ménagères	Taxe au sac / vignette + commune	Taxe au sac / vignette + commune	Taxe au sac / vignette + commune
Déchets verts	Commune	Commune	Commune
Encombrants	Celtor	Celtor	Commune
Papier	Celtor	Celtor	Ristourne* aux communes
Carton	Celtor	Celtor	Celtor
Tournée spéciale branches	Celtor	Celtor	Celtor
Tournées supplémentaires	Commune	Commune	Commune

- La gestion des déchets est constituée de trois étapes principales : le **ramassage** et le **transport** (qui ensemble constituent la collecte), puis **la valorisation** des déchets.

*Ristourne papier

- Celtor restitue le produit de la vente du papier récolté dans la commune durant l'année écoulée. En général le prix du cours du papier est favorable, au contraire de celui du carton.

QUELLES SONT LES ACTIVITÉS DE CELTOR D'UTILITÉ PUBLIQUE

Celtor assure la mise en décharge définitive de certains déchets qui sont stockés de façon contrôlée sur le site de Ronde-Sagne à Tavannes (décharges de type B, D et E).



Gestion des déchets de bois

Gestion de la décharge de type B (déchets de chantier non recyclables)

Gestion de la décharge de type D (mâchefers)

Gestion de la décharge de type E (matériaux pollués)



Lorsque les déchets sont en fin de cycle de valorisation, ils doivent être stockés en décharge, dans des compartiments aménagés et étanchéifiés. Le processus réglementé est strictement contrôlé.



Mesures de compensation

Le plan de quartier "Celtor" qui autorise l'extension de la décharge de Ronde-Sagne est accompagné de mesures de compensation en faveur de la forêt, de la nature et du paysage.



AUTRES ENGAGEMENTS DE CELTOR

Fondation

Conformément aux obligations qui relèvent du droit fédéral et cantonal, Celto a créé une **fondation dont le capital est destiné à financer le futur réaménagement des sols, le reboisement et la gestion postérieure des surfaces utilisées par Celto**.

Ces travaux de remise en état se feront progressivement et ceci dès que certaines parties de la décharge seront remplies puis fermées.

Dans environ 60 ans, le site de Ronde-Sagne devrait être à nouveau entièrement rendu à la forêt.

Entreprises dans lesquelles Celtor SA est elle-même actionnaire



Celtor Transport SA (100%)

Demat (51%)

Vadec (4.6%)

La participation à d'autres entreprises permet à Celto de partager avec elles une vision commune de la gestion et de la valorisation des déchets.

Les intérêts des communes sont défendus ainsi à différents niveaux.

EXEMPLE DE COLLABORATION ENTRE UNE COMMUNE ET CELTOR

Un matin, une commune reçoit le signalement d'un conteneur semi-enterré qui déborde régulièrement. Les sacs s'entassent devant, les riveraines et riverains sont incommodé-e-s. Face à ce problème récurrent, la commune contacte Celtor pour trouver une solution.

L'équipe de Celtor enquête : elle analyse l'évolution des tonnages, compare avec le nombre d'habitants, recoupe les statistiques. Les chiffres confirment que ce point de collecte est plus sollicité que prévu.

Celtor propose d'ajouter une tournée de ramassage spécifique afin de vérifier si la fréquence de la récolte résout le problème.

La commune choisit de valider cette tournée supplémentaire d'abord de façon temporaire.

En parallèle, Celtor aide la commune à sensibiliser les habitant-e-s, en mettant à disposition des supports de communication sur les bons gestes de tri et de gestion des déchets.

Quelques mois plus tard, la commune demande un rapide bilan de cette période à Celtor et décide finalement de maintenir définitivement cette tournée.

Les alentours du conteneur restent de nouveau propres entre deux tournées.



DANS QUEL CAS CONTACTER CELTOR ?

Gestion des déchets : quand il faut agir, nous sommes là pour vous

- Organisation de **tournées supplémentaires**
- Problèmes de débordement sur certains **points de collecte**
- Installation ou déplacement de **conteneurs**
- Création de nouvelles **zones de tri ou éco-points**
- Demandes de **conseils techniques**
- Projets de **sensibilisation et de formation**
- Questions sur les **finances**

Tout ce qui concerne la gestion des déchets peut faire l'objet d'une demande spécifique. Les situations sont étudiées en fonction des besoins des communes.

TARIFS



Grâce aux activités d'utilité publique Celto SA peut remplir les tâches qui relèvent du service public à des **tarifs avantageux et maîtrisés**.

Nos tarifs sont liés aux bases légales, renouvelables annuellement et **disponibles en détail sur le site internet www.celtor.ch**



Equipe Celtor 2024

CONTACT & INFOS

Pour plus d'informations sur nos activités ou nos projets, notre site internet et les rapports annuels rassemblent des informations détaillées.

Nous sommes volontiers également à votre disposition pour répondre à vos questions ou vous rencontrer pour une présentation de nos activités.

Nous sommes joignables de
7h30 à 11h45 / 13h15 à 17h30 (fermeture à 16h30 le vendredi et veilles de fêtes)

Administration et finances : Sophie Baumgartner
Prestations et contrats : Béat Gerber
Questions ramassage / collectes : Réception Celtor



Celtor SA
Ronde Sagne
2710 Tavannes



+41 32 481 62 42
www.celtor.ch
info@celtor.ch

